



**PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le préfet

Service Prospective Planification Habitat
Unité Planification de l'urbanisme - Risques
Aff. suivie par : Sonia Baron

Monsieur Pierre-Yves Marolleau

Président de la communauté d'agglomération du
bocage bressuirais
27 boulevard du colonel Aubry
BP 90184
79034 Bressuire Cedex

Niort, le **13 NOV. 2025**

Monsieur le président,

Par courriel en date du 3 octobre 2025, vous m'avez transmis le projet de révision allégée n°4 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté d'agglomération du bocage bressuirais.

L'avis des services de l'État a été exprimé dans le cadre de la réunion d'examen conjoint du 4 novembre 2025. Vous le trouverez ci-après.

Le dossier prévoit d'adapter le PLUi autour de 5 sites d'activités existants afin de permettre leur développement.

La consommation d'espace permise sur ces 5 sites est en partie compensée par la restitution en zone agricole d'environ 4 ha de la zone Uxb de l'aérodrome de Rorthais.

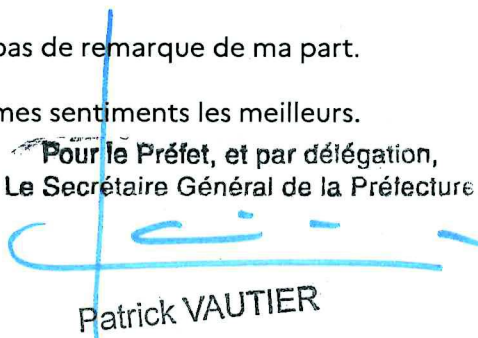
Concernant le quatrième site présenté, correspondant à l'entreprise EkoBois située sur la commune du Pin, l'évolution des limites du STECAL Nhx présente une extension notable, dépassant l'emprise actuelle des aires de stockage. Il conviendra de justifier de manière précise et argumentée le besoin de cette extension qui empiète sur une zone à vocation agricole. Par ailleurs, si le règlement de la zone Nhx encadre l'emprise foncière des constructions nouvelles, aucune disposition ne fixe de distance maximale d'implantation par rapport au bâti existant. Il conviendrait ainsi, soit de réduire le périmètre du STECAL, soit, dans l'hypothèse où le besoin de l'entreprise serait démontré et afin de répondre aux objectifs de sobriété foncière, de fixer dans le règlement une distance maximale d'implantation des constructions nouvelles par rapport aux bâtiments existants.

Les adaptations proposées pour les autres sites n'appellent pas de remarque de ma part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture**

Copie : Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Bressuire


Patrick VAUTIER